

## **Règlement concours de dessin**

### **Article 1**

Dans le cadre de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant, le 20 novembre, le Service des Actions Sociales de la Collectivité de Saint Barthélemy propose un concours de dessin aux enfants de l'île.

### **Article 2**

Le concours de dessin est ouvert aux enfants de moins de 18 ans. La participation à ce concours est gratuite et sans obligation. Un seul dessin par enfant est autorisé.

### **Article 3**

Le support est une feuille 21X29.7cm et le thème est : « Illustrez un ou plusieurs articles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant au regard de votre quotidien ou de ce que vous souhaitez pour chaque enfant du monde ».

### **Article 4**

Au dos du dessin doivent figurer le nom, le prénom et l'âge de l'enfant ainsi que les coordonnées du responsable légal (adresse, n° de tel ou adresse mail).

Les dessins doivent être déposés, entre le 05 novembre et le 15 novembre 2018, dans la boîte prévue à cet effet, à l'accueil de l'Hotel de la Collectivité aux heures d'ouverture :

lundi mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mercredi de 7h30 à 12h30

Aucun accusé de réception ne sera fourni

### **Article 5**

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans l'une des 4 catégories suivantes :

- Catégorie 1 : moins de 6 ans
- Catégorie 2 : 6 à 9 ans
- Catégorie 3 : 10 à 14 ans
- Catégorie 4 : 15 à 18 ans

Pour chacune des 4 catégories, 3 dessins sélectionnés pour leurs qualités artistiques et leur pertinence par rapport au thème, seront choisis par les membres du jury.

### **Article 6**

Les dessins seront gardés par le Service des Actions Sociales afin :

- dans un 1<sup>er</sup> temps d'être exposés
- dans un 2<sup>ème</sup> temps de créer un livre qui sera par la suite offert aux écoles locales et étrangères ayant participé au projet.

### **Article 7**

Le jury sera composé de professionnels et d'amateurs

### **Article 8**

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

### **Article 9**

La totalité des œuvres sera exposée dans le hall de l'Hôtel de la Collectivité du 19 au 23 novembre 2018

Le jury prendra sa décision durant la semaine du 26 novembre.

Les heureux lauréats verront leur dessin publié dans le Journal de Saint Barth.